



MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

N° de l'arrêté :
2024 - 006

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

23 MAI 2024

Et publication le :

24 MAI 2024

Le Maire,
Renée JEANNERET



**ARRETE PORTANT RETRAIT D'UNE DELEGATION A UN CONSEILLER
MUNICIPAL**

Le maire de la commune de Régusse, Var

Vu l'arrêté du 26 juin 2023 par lequel il a donné délégation à Madame Arlette DURIEZ, conseillère municipale, pour intervenir dans les domaines suivants : Patrimoine ;
Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que les délégations données par le maire subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées ;
Considérant que la bonne marche de l'administration communale commande de rapporter les délégations consenties à Madame Arlette DURIEZ, conseillère municipale ;

Arrête

Article 1^{er} : La délégation donnée par arrêté du 26 juin 2023 à Madame Arlette DURIEZ, conseillère municipale par l'arrêté susvisé est définitivement rapportée. L'abrogation de cet arrêté portant délégation de fonctions prend effet à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 2 : L'indemnité de fonctions accordée à Madame Arlette DURIEZ, au titre de sa qualité de conseillère municipale, ne sera plus versée à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté municipal sera adressée à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier public ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Article 5 : Le Maire de la commune de Régusse, Madame la Directrice Générale des Services et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

- Notifié le :
- Signature du conseiller municipal

Fait à Régusse, le 23 mai 2024
Le Maire,
Renée JEANNERET



Reception en préfecture
2024-05-23 10:26-20240523-ARR-2024-006-AR
Date de transmission : 23/05/2024
Date de réception préfecture : 23/05/2024